

# Etude comparée des parcours professionnels des animateurs socioculturels et éducateurs sportifs franciliens, diplômés et non-diplômés

— Synthèse

Juillet 2019

agencephare

RAPPORT RÉALISÉ PAR L'AGENCE PHARE

**AUTEUR·E·S :**  
MARTIN AUDRAN  
MARIANNE MONFORT  
MANON REGUER-PETIT





# Etude comparée des parcours professionnels des animateurs socioculturels et des éducateurs sportifs franciliens diplômés et non-diplômés

Synthèse de l'étude menée par l'Agence Phare (Martin Audran, Marianne Monfort, Manon Réguer-Petit), commanditée par la DRJSCS Ile-de-France

## Introduction

**Les secteurs du sport et de l'animation socioculturelle sont marqués**, depuis plusieurs années, **par une logique de professionnalisation**. En effet, les pratiques sportives et de loisirs sont de plus en plus diversifiées, et attirent un public toujours plus large, allant des très jeunes enfants aux seniors<sup>1</sup>. En parallèle, alors que les structures se caractérisaient traditionnellement par l'importance des activités bénévoles, les emplois dans les secteurs associatifs du sport et de l'animation connaissent depuis les années 1990 une croissance significative<sup>2</sup>.

Ce besoin de professionnalisation s'est notamment traduit par la **création et la diffusion des filières « Jeunesse et Sports »**, qui mènent aux métiers de l'animation socioculturelle et du sport, et qui recouvrent des diplômes de niveau IV (BPJEPS), III (DEJEPS) et

II (DESJEPS) délivrés chaque année par la DRJSCS. La formation BPJEPS en particulier allie apprentissages théoriques et mises en pratique, et permet de prendre la responsabilité d'activités dont les finalités sont éducatives et sociales, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Les voies d'accès aux métiers d'animateur socioculturel et d'éducateur sportif se sont également diversifiées. A un premier niveau, parmi les formations universitaires, les **Deust « animation et gestion des activités sportives et culturelles » et les licences et masters professionnels (par exemple le STAPS)** peuvent mener à des emplois dans ces secteurs d'activité. Ainsi, 42% des éducateurs sportifs détiennent un niveau supérieur à bac +2, tandis que parmi les débutants diplômés du supérieur, la moitié est issue de la filière universitaire sportive<sup>3</sup>. A un deuxième niveau, **les certifications professionnelles, telles que les CQP, et les diplômes de type BAFA,**

<sup>1</sup> Céreq, *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*, Céreq Enquêtes., 2018.

<sup>2</sup> Marc Falcoz et Emmanuelle Walter, « L'emploi dans le sport associatif et fédéral, Abstract, Zusammenfassung, Riassunto, Resumen », *Staps*, 18 mars 2009, n° 83, p. 43-54.

<sup>3</sup> Céreq, *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*, op. cit.

**BAFD** ou **BAPAAT** se sont développées, notamment pour répondre à des besoins d'emplois occasionnels en « saison haute » ou pendant les vacances scolaires. A un troisième niveau, des **professionnels n'ayant pas suivi de formations dans ces domaines** peuvent exercer les métiers d'animateurs et d'éducateurs – à l'instar de certains animateurs sociaux dans les EHPADs qui sont diplômés de formations médicales<sup>4</sup>.

Dans ce contexte, la connaissance des effets des diplômes et certifications sur les trajectoires professionnelles des animateurs socioculturels et éducateurs sportifs reste parcellaire. En particulier, alors qu'est fait le **constat d'un paradoxe entre un accès favorable à l'emploi et une persistance de situation de précarité**, les données manquent sur la capacité de sécurisation des diplômés « Jeunesse et Sports ». Par ailleurs, le phénomène de « fuite » des animateurs et des éducateurs, ainsi que l'effet du diplôme dans ces réorientations, demeurent des inconnues : trois ans après l'obtention de leur diplôme, 38% des diplômés BPJEPS n'exercent pas un métier dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle<sup>5</sup>.

L'étude menée (encadré méthodologique) est donc articulée autour de la problématique suivante : **comment expliquer la fragilité et la précarité de l'emploi des animateurs socioculturels et des éducateurs sportifs dans des secteurs pourtant caractérisés par un accès à l'emploi favorable ?**

#### Encadré méthodologique

Pour réaliser cette étude, deux volets d'enquête distincts ont été menés.

Le premier volet, **qualitatif**, est constitué d'entretiens sociologiques semi-directifs auprès de 10 structures employeuses diversifiées du champ du sport et de l'animation, ainsi que de 15 salariés en poste dans ces secteurs (animateurs socioculturels, référents jeunesse, éducateurs sportifs).

Le second volet est constitué d'une double **enquête quantitative** par questionnaires, auprès de responsables de structures d'une part (811 réponses), et d'animateurs socioculturels et d'éducateurs sportifs d'autre part (412 réponses).

## Un accès favorable à l'emploi dans le sport et l'animation

Dans les secteurs du sport et de l'animation socioculturelle, **les structures employeuses rencontrent un ensemble de difficultés**, notamment économiques et financières, qui peuvent contraindre leur développement, et donc leurs capacités de recrutement : 58% des structures enquêtées se disent inquiètes pour leur pérennité<sup>6</sup>. Néanmoins, **les besoins en recrutement demeurent importants**, si bien qu'elles développent des logiques d'adaptation pour dépasser ces difficultés, en proposant notamment des emplois à temps partiel ou à durée déterminée : parmi les structures qui envisagent de recruter dans les 12 prochains mois, seulement 24%, soit moins qu'un quart, envisagent de recruter en CDI à temps plein<sup>7</sup>.

Dans ce contexte, **les diplômés « Jeunesse et Sports » constituent un atout pour le recrutement**. Ils apparaissent comme

<sup>4</sup> Manon Réguer-Petit et Martin Audran, *Analyse des besoins régionaux en personnels qualifiés dans les EHPA/EHPAD en Île-de-France : les diplômés de l'animation sociale*, Agence Phare, DRJSCS IdF, à paraître.

<sup>5</sup> Martine Camus, « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation », *Injep, analyses et synthèses*, juillet 2017, n° 4, p. 1-4.

<sup>6</sup> N=811

<sup>7</sup> N=290

relativement adaptés aux besoins des employeurs : ils renvoient un signal de professionnalisation et permettent de répondre à des exigences réglementaires. D'autres diplômes viennent concurrencer les diplômés « Jeunesse et Sports » lorsque des limites sont perçues à ces formations, en particulier lorsque l'organisation calendaire ne correspond pas au rythme de l'activité de la structure, quand les employeurs cherchent des compétences ciblées, ou qu'ils valorisent les apports théoriques des formations universitaires.

Du fait de ces représentations des diplômes « Jeunesse et Sports » par les employeurs, **si l'accès à l'emploi des animateurs et des éducateurs apparaît comme étant plutôt favorable, l'étude souligne des différences selon le secteur d'activité et selon les diplômes détenus.** En effet, pour trouver un emploi, le bouche-à-oreille joue un rôle déterminant dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle. Or, durant les formations pour l'obtention des diplômes d'Etat, les stagiaires<sup>8</sup> sont en lien direct avec une structure employeuse ; ils sont donc plus nombreux à juger leur insertion professionnelle

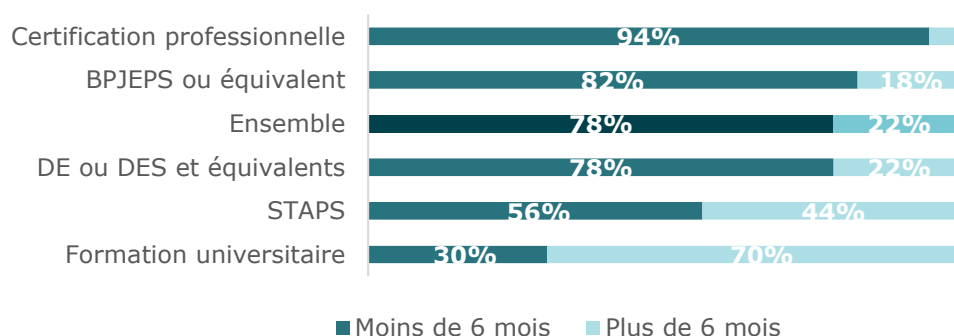
aisée par rapport aux diplômés de formations universitaires, y compris de la filière STAPS. Leur insertion professionnelle est par ailleurs plus rapide, en particulier dans le secteur du sport : 82% des diplômés BPJEPS ont commencé à exercer leur activité professionnelle moins de 6 mois après avoir obtenu leur diplôme, contre 30% des diplômés de formations universitaires (graphique 1).

Néanmoins la fragilité des structures employeuses, si elle ne se traduit pas par un accès restreint à l'emploi, affecte les conditions de travail des animateurs et éducateurs lorsqu'ils sont recrutés.

## Quel que soit le diplôme, des emplois globalement précaires

Pour caractériser la situation de l'emploi dans le champ du sport et de l'animation, il convient de rappeler que **les métiers d'animateur socioculturel et d'éducateur sportif**

**Graphique 1 – « A la suite de l'obtention de cette qualification, combien de temps avez-vous mis à exercer l'activité professionnelle pour laquelle vous avez été formé ? », en fonction du diplôme (base animateurs-éducateurs, n=336)**



<sup>8</sup> « Stagiaire » est le nom donné aux personnes en formation pour l'obtention d'un BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.

**occupent une place variable dans les configurations de vie** des professionnels. Pour une partie d'entre eux, ces emplois constituent une activité secondaire, qu'ils concilient avec d'autres activités – emploi principal, études. Les situations de multiactivité sont également fréquentes, particulièrement dans le secteur du sport (57% des éducateurs ayant répondu au questionnaire déclarent exercer dans au moins deux structures<sup>9</sup>). Ces situations sont à mettre en lien avec le développement de l'auto-entreprenariat et des régimes indépendants, qui prennent de plus en plus de place dans le sport, en particulier pour les professionnels pour qui cette activité est secondaire.

De manière globale, **les conditions de travail** dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle **sont marquées par des risques de précarité, que les diplômés « Jeunesse et Sports » participent à limiter en partie**. D'abord, en termes de type de contrat, les professionnels du secteur du sport et les femmes sont plus susceptibles d'être en **contrat à temps partiel** ; tandis que les contrats courts et atypiques (CDDI notamment) concernent en particulier celles et ceux qui débutent dans le secteur, et qui ne détiennent pas de diplômes universitaires (de la filière Staps plus spécifiquement) ou de BPJEPS. Ensuite, les éducateurs sportifs, surtout s'ils exercent en club sportif, sont les plus exposés aux **horaires atypiques**. Enfin, travailler depuis peu dans l'animation socioculturelle, être femme, et ne pas avoir de diplôme « Jeunesse et Sports » ou de diplôme universitaire sont des caractéristiques qui exposent fortement à de **faibles niveaux de rémunération**. Pourtant, ces niveaux de rémunération ne reflètent pas nécessairement la réalité du travail effectué : certains temps nécessaires au développement de projets ou d'activités – temps de préparation, temps de bilan et d'évaluation de séances – ne sont pas pris en compte. A cet égard, un directeur de service Jeunesse revient sur l'importance du

« travail bénévole » réalisé par les animateurs socioculturels dans le cadre de leurs missions.

« **[Dans l'animation] on demande aux gens de travailler bénévolement. [...] Les animateurs sont payés quand ils sont face aux enfants, mais on va demander à l'animateur [...] qu'il arrive préparé. C'est un travail invisible, qui est fait à son domicile.** » (Directeur d'un service jeunesse dans le 94)

En dépit de l'étendue des formes de précarité dans les conditions de travail des animateurs socioculturels et des éducateurs sportifs, **la perception du métier d'animateur et/ou d'éducateur est plutôt positive parmi les enquêtés**, quelle que soit le diplôme ou la certification qu'ils détiennent. Ces activités professionnelles sont perçues comme la possibilité d'allier à la fois passion et travail, tout en étant adapté avec les habitudes et styles de vie des professionnels qui l'exercent, en particulier des jeunes et des profils artistiques. Néanmoins, si les conditions de travail sont tolérées en début de carrière, elles le sont de moins en moins à plus long terme. Ainsi, 34% de ceux qui ont plusieurs expériences dans le secteur ne sont pas satisfaits de l'organisation de leur temps de travail, contre 26% de ceux dont c'est la première expérience<sup>10</sup>.

## Des perspectives d'évolution incertaines

L'étude montre que **les métiers d'animateur socioculturel et d'éducateur sportif offrent des perspectives d'évolution limitées**. Certains cherchent d'abord, lorsqu'ils en sont insatisfaits, à **améliorer ou du moins stabiliser leur situation socio-économique**, en changeant d'employeurs, en travaillant auprès d'autres types de publics, et enfin en faisant évoluer et en diversifiant les activités réalisées dans le cadre de leur métier.

---

<sup>9</sup> N=412  
agencephare

<sup>10</sup> N=407

Pour d'autres, dans une perspective d'évolution de carrière, c'est la **montée en responsabilité** qui est recherchée. A partir de quelques années d'expérience, les animateurs socioculturels et éducateurs sportifs peuvent en effet chercher à accéder à d'autres postes, qui comprennent notamment des fonctions de coordination, de conseil technique, voire de direction d'une structure. Les possibilités de prise de responsabilité, si elles existent, sont néanmoins rares, en particulier dans le milieu du sport et dans les structures de petite taille : 67% des animateurs et éducateurs ne perçoivent pas de perspectives d'évolution de carrière dans leur structure<sup>11</sup>.

Lorsque leur situation socioéconomique en tant qu'animateur ou éducateur ne se stabilise pas, ou quand ils sont confrontés à des freins dans leur évolution de carrière, les professionnels peuvent adopter des **stratégies de « fuite », en se réorientant vers d'autres secteurs d'activité** (graphique 2). Les diplômes ou certifications qu'ils détiennent ne jouent pas à ce niveau. Les difficultés de se projeter à long terme dans les métiers d'animateur socioculturel et d'éducateur sportif semblent dépendre davantage des caractéristiques endogènes des secteurs d'activité et des types d'emploi proposés que des ressources individuelles dont peuvent disposer les professionnels – diplômés « Jeunesse et Sports » ou non.

## Conclusion

L'étude montre que les formations « Jeunesse et Sports » sont globalement valorisées par les structures du champ de l'animation socioculturelle et du sport, et qu'elles facilitent l'insertion professionnelle des diplômés, notamment BPJEPS, par rapport aux détenteurs d'autres diplômes.

Par ailleurs, les diplômés « Jeunesse et Sports » participent à limiter, au même titre que les formations universitaires, les risques de précarité

auxquels sont exposés les animateurs socioculturels et les éducateurs sportifs dans l'exercice de leur métier.

Néanmoins, quel que soit le diplôme ou la certification détenue, les conditions de travail (forte présence des contrats courts ou à temps partiel, horaires atypiques, faibles niveaux de rémunération), jugées de moins en moins tolérables au fur et à mesure des expériences, ainsi que les faibles perspectives d'évolution de carrière constituent deux facteurs majeurs d'explication des phénomènes de « fuite » des diplômés et non-diplômés de l'animation socioculturelle et du sport vers d'autres secteurs.

Trois pistes de réflexion émergent des résultats de l'étude.

D'abord, si les formations d'Etat sont perçues comme adaptées au besoin de structures employeuses, **un dialogue régulier doit être établi entre les organismes de formations, l'Etat et les structures employeuses** afin de s'assurer que les contenus des formations s'adaptent aux évolutions des activités et des demandes dans le champ du sport et de l'animation.

Ensuite, l'un des enjeux soulevés par l'étude relève de **l'importance de garantir l'accès aux formations d'Etat** dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle, notamment pour ceux pouvant avoir un accès restreint aux aides à l'emploi et à la formation (les plus jeunes et les demandeurs d'emploi).

Enfin, encourager les passerelles entre les formations d'Etat et d'autres formations qualifiantes, faciliter les ponts et équivalences des formations (notamment DE/DES) avec des postes de la fonction publique, et impliquer pleinement les employeurs dans la formation continue des salariés – pour que la charge de la formation ne repose pas intégralement sur les épaules des individus –, participeraient à **clarifier et sécuriser les évolutions**

---

<sup>11</sup> N=392

**professionnelles** dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle.

**Bibliographie :**

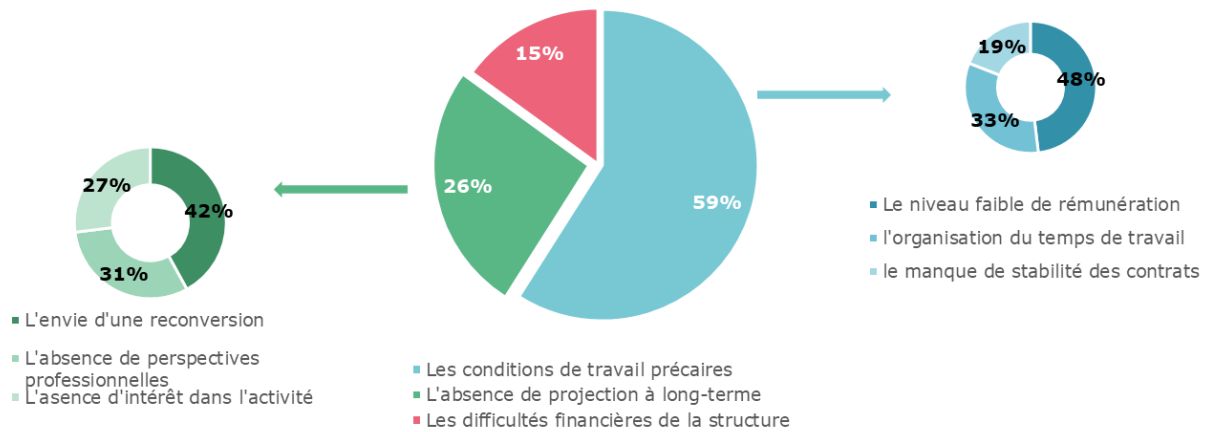
CAMUS Martine, « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés champ du sport et de l'animation », *Injep, analyses et synthèses*, juillet 2017, n° 4, p. 1-4.

CEREQ, *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*, Céreq Enquêtes., s.l., 2018.

FALCOZ Marc et WALTER Emmanuelle, « L'emploi dans le sport associatif et fédéral, Abstract, Zusammenfassung, Riassunto, Resumen », *Staps*, 18 mars 2009, n° 83, p. 43-54.

REGUER-PETIT Manon et AUDRAN Martin, *Analyse des besoins régionaux en personnels qualifiés dans les EHPA/EHPAD en Île-de-France: les diplômés de l'animation sociale*, s.l., Agence Phare, DRJSCS IdF (coll. « Rapport intermédiaire »), à paraître.

**Graphique 2 – « Quelles sont les raisons principales pour lesquelles vous pourriez arrêter d'exercer votre activité dans ce secteur ? » (base animateurs-éducateurs, n=356)**





agence**phare**